

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 15 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15		

Le 15 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 juin 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de **M. Christophe CLIQUET, maire.**

P : Présent(e) / E : Excusé(e)* / A : Absent(e)

Date de la convocation
07.06.2023

Date d'affichage
07.06.2023

Nom Prénom	P	E*	A	Nom Prénom	P	E*	A
ABRIOL Christophe	X			HILBÉ Franck			X
BISSON Arnaud	X			LABRUDE Éric	X		
BOSCH LHONNEUR G.	X			LEFÉBURE Benoit	X		
CARPENTIER Monique	X			MATERKOW Laetitia	X		
CLIQUET Christophe	X			ROYEAU PELTIER A.	X		
FLAUX Nadine	X			ROZENBAJGIER Johan		X	
GILQUIN Stéphane	X			SIMONIN Brigitte		X	
GUIDO Hélène			X				

*Pouvoirs :

M. ROZENBAJGIER J. à Mme FLAUX N. / Mme SIMONIN B. à M. ABRIOL C.
M. à M. / M. à M.

Secrétaire de de séance : Mme MATERKOW Laetitia

DELIBERATION n° 2023-15.06-01

Objet : Modification du PLU n°1 : Approbation

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit par délibération n° 2022-27 du 16 mars 2022 la mise en œuvre de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle également que la présente procédure est une modification de droit commun ayant pour objets :

1. L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU ;
2. L'adaptation du règlement écrit
3. La création d'emplacements réservés
4. Le changement de destination / l'étoilage.

L'enquête publique a eu lieu du mardi 11 avril au vendredi 12 mai 2023.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis un avis favorable à la modification.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-43 et L. 153-44,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2016 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2022 ayant décidé de la mise en modification du PLU,

Vu la notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) du projet de modification du PLU en date du 21 décembre 2022,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE) N°2022-4751 pour l'évaluation environnementale la modification du PLU,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification du PLU, à savoir :

- ☞ les avis favorable : - La chambre d'agriculture le 26 janvier 2023 ;
- Conseil Départemental du Calvados (DGA ménagement et environnement), le 11 janvier 2023 ;
 - du syndicat mixte du SCOT (Nord Pays d'Auge), 25 février 2023.
 - Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), 25 janvier 2023
 - Chambre Commerce et Industrie Normandie (CCI), le 13 janvier 2023

Vu l'arrêté du maire en date du 20 mars 2023 soumettant à enquête publique le projet de modification du PLU du mardi 11 avril au vendredi 12 mai 2023 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 06 JUIN 2023 donnant un avis favorable au projet de modification du PLU

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que la modification du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs), approbation de la modification du PLU, telle qu'elle sera annexée à la présente délibération. Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance.

Le Maire, Christophe CLIQUET



Le secrétaire de séance, Laetitia MATERKOW